Question nº 3385—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 19 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3386—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 20 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations nos 20, 23, 25, 33 (alinéa 4), 63, 66, 74, 90, 101 et 106 du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés feront l'objet en 1982 d'un rapport qui complétera le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981».

Question nº 3387—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 22 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3388—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 23 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations nos 20, 23, 25, 33 (alinéa 4), 63, 66, 74, 90, 101 et 106 du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés feront l'objet en 1982 d'un rapport qui complétera le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981».

Question nº 3389—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 24 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3390—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 25 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3391—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 32 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3392—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre le paragraphe 4 de la recommandation nº 33 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3393—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 34 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.